



Certificate of Advanced Studies en administration judiciaire pénale CAS AJP

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES EN ADMINISTRATION JUDICIAIRE PENALE (CAS AJP)

L'ERAJ en bref

L'École romande en administration judiciaire (ERAJ) a été créée en 2010 au sein de l'École romande de la magistrature pénale (ERMP). L'ERAJ a pour but de proposer différentes formations innovantes au personnel administratif oeuvrant au contact du milieu judiciaire et en particulier aux collaboratrices et collaborateurs des greffes des tribunaux. Outre le présent CAS en administration judiciaire pénale (CAS AJP), l'ERAJ propose une formation de base en administration judiciaire et divers cours de formation continue.

Certificate of Advanced Studies en administration judiciaire pénale (CAS AJP)

Le Certificate of Advanced Studies en administration judiciaire pénale (CAS AJP) a pour objectif de donner aux greffiers et greffières non juristes les connaissances fondamentales complémentaires indispensables à l'exercice de leur fonction.

Un comité scientifique dirigé par le directeur de l'ERMP assure un lien entre la formation proposée et la pratique et veille ainsi à l'évolution constante de la formation.

Public cible

Ce cours s'adresse aux greffiers et greffières non juristes des autorités de poursuite pénale.

Conditions d'admission

Sont admis à suivre le CAS AJP les greffiers et greffières non juristes au bénéfice :

- d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins dans la poursuite pénale, dans cette fonction ou une fonction analogue et
- d'un titre universitaire ou de haute école (minimum bachelor) ou d'un titre jugé équivalent.

La direction des cours peut accepter, sur demande dûment motivée, des personnes qui remplissent des conditions analogues quant à leur formation ou à leur engagement professionnel.

Certification

Les candidat-e-s ayant suivi régulièrement les cours, participé activement à l'exercice pratique et réussi les évaluations écrites obtiennent un Certificate of Advanced Studies HES-SO en administration judiciaire pénale.

Cette formation correspond à 10 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

La formation se décline en 7 modules

CAS en administration judiciaire pénale	
<p>Introduction à la systématique juridique</p> <ul style="list-style-type: none"> Le raisonnement en droit Introduction au droit Hiérarchie des normes Légalité Droits fondamentaux Ethique dans le milieu judiciaire 	<p>Criminalistique</p> <ul style="list-style-type: none"> Introduction à la science forensique Investigation de scène de crime Investigation en matière d'incendie Analyse des microtraces Examen des documents Analyse criminelle, renseignement forensique Analyse des stupéfiants Les problématiques de l'identification
<ul style="list-style-type: none"> 18 / 19 janvier 2019 	<ul style="list-style-type: none"> 14 / 15 / 16 février 2019
<p>Médecine et psychiatrie légale</p> <ul style="list-style-type: none"> Expertise psychiatrique Psychiatrie forensique Introduction à la médecine légale Levée de corps Médecine, imagerie, génétique forensiques Toxicologie forensique Médecine du trafic 	<p>Droit pénal</p> <ul style="list-style-type: none"> Partie générale du code pénal Infractions contre le patrimoine Infractions contre l'honneur Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle Infractions contre l'intégrité sexuelle Crimes ou délits contre la liberté Infractions LCR Infractions LStup, LEtr
<ul style="list-style-type: none"> 14 / 15 / 16 mars 2019 	<ul style="list-style-type: none"> 5 / 6 avril - 10 / 11 mai 2019 14 / 15 juin 2019 Examen : 29 juin 2019
<p>Procédure pénale</p> <ul style="list-style-type: none"> Systématique du CPP, règles générales, autorités pénales Procédure préliminaire Parties et autres participants à la procédure - LAVI Moyens de preuve Mesures de contrainte - détention provisoire et mesures comparables Procédure de 1^{ère} instance et procédures spéciales Rédaction juridique Banques de données Classement et non-entrée en matière 	<p>Psychologie et permanence</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des conflits au travail Rôle du greffier (lieux du crime, reconstitution, auditions) Psychologie d'urgence
<ul style="list-style-type: none"> 30 / 31 août - 20 / 21 septembre 2019 25 / 26 octobre 2019 Examen : 9 novembre 2019 	<ul style="list-style-type: none"> 15 / 16 novembre 2019
<p>Exercice pratique : 29 / 30 novembre 2019</p>	

Coût

La finance de cours pour le CAS AJP se monte à CHF 5'900.- qui seront facturés avant le début du cours.

Ce montant comprend :

- la finance de cours
- les supports de cours distribués ou mis à disposition sur l'intranet de la HEG Arc
- la finance des évaluations.

Lieux des cours

L'enseignement est pour l'essentiel dispensé sur le site de la HEG Arc, Espace de l'Europe 21 à Neuchâtel. Le bâtiment, situé à quelques pas de la gare est très aisément accessible par les transports publics.

Les modules «Criminalistique» et «Médecine et psychiatrie légale» se déroulent respectivement sur le site de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne et au Centre universitaire romand de médecine légale à Lausanne. L'exercice pratique a lieu dans les cantons de Vaud et du Valais.

Corps enseignant

Cette formation de haute qualité est dispensée par des personnes expérimentées dans leur domaine de connaissances (procureurs, juges, avocats, psychiatres, médecins, professeurs HES, professeurs de l'Ecole des sciences criminelles, etc.).

Organisation, structure et durée

Le CAS AJP se déroule en emploi, parallèlement à une activité professionnelle. La formation comprend environ 150 leçons réparties en 11 sessions, neuf d'entre elles durent un jour et demi et deux autres deux jours et demi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Haute école de gestion Arc

ERAJ - Ecole romande en administration judiciaire, Mme F. Schader, Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel

Tél: +41 32 930 20 15 / eraj@he-arc.ch / www.eraj.ch